

CONDITIONS TARIFAIRES

Particuliers

Applicables à la clientèle
au 1^{er} Mars 2025

BANK AUDI FRANCE

1. DOCUMENT D'INFORMATION TARIFAIRE	page 3
2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	page 3
Ouverture, transformation, clôture	3
Relevés de compte	3
Tenue de Compte	3
Services en Agence	3-4
3. BANQUE A DISTANCE	page 4
4. VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT	pages 4-6
Cartes de Paiement	4-5
Virements	5
Prélèvements / TIP / SEPA	5
Chèques	5-6
5. OFFRES GROUPEES DE SERVICES	pages 6-7
Offre Spécifique Inclusion Bancaire	6
Services Bancaires de Base	6-7
6. IRREGULARITES ET INCIDENTS	page 7
Commission d'Intervention	7
Opérations Particulières	7
Incidents de Paiement	7
7. DECOUVERTS ET CREDITS	pages 7-8
Facilités de caisse et/ou découvert	7
Crédits à la Consommation	7
Crédits Immobiliers	8
Garanties	8
Lettres de Garantie	8
8. EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	page 8
Epargne Bancaire	8
Placements Financiers	8
9. ASSURANCES ET PREVOYANCE	page 8
10. CONDITIONS DE TAUX APPLICABLES A LA CLIENTELE	pages 8-9
11. RESOUDRE UN LITIGE	page 9

1- Document d'information Tarifaire

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu à l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1 A du CMF et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

2- OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	VALEUR	COMMISSIONS
2.1. OUVERTURE , TRANSFORMATION, CLOTURE		
Ouverture d'un compte		gratuit
Transformation d'un compte		50 €
Clôture d'un compte		gratuit
2.2 RELEVES DE COMPTE		
Relevé mensuel de compte		gratuit
Envoi régulier de relevés par mail		100 €/trimestre soit pour information 400 €/an
Récapitulatif annuel de frais		gratuit
2.3 TENUE DE COMPTE		
Frais de tenue de compte		125 €/trim.indivisible
Commission de découvert*	J	
Frais de tenue de compte courant BASIC (sur le + haut découvert du trimestre)	J	2‰ /trimestre 25 €/mois
*Les commissions de découvert sont comprises dans le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) et sont plafonnées à la moitié des intérêts débiteurs		
Frais de tenue de compte dans le cadre du droit au compte	J	gratuit
Commission d'actualisation administrative, juridique et comptable (perception annuelle, par matricule)	NA	180 € / an
2.4 SERVICES EN AGENCE		
EN EURO		
Versement espèces		gratuit
Retrait espèces		gratuit
Mise à disposition payée en espèces	J	50€/opération
EN DEVICES		
Versement espèces	J	1.5%
Retrait espèces	J	1.5%
Change de billet de banque au cours du marché ± 2%		gratuit
Mise à disposition payée en espèces	J	50€/opération

Frais de photocopies	
Frais de recherche < 3 ans / document	
Frais de recherche > 3 ans / document	
Frais de fax:	Europe
	Autres
Frais de poste en recommandé sur la France	
Frais de poste en recommandé sur l'étranger	
Frais de message SWIFT (recherche)	
Frais de courrier express:	Europe

Délivrance d'attestation
Frais de factures domiciliées

Ouverture dossier succession

Dossier de succession - frais annuels à compter de la 2ème année

Services à la mobilité bancaire

Frais Audit

Enregistrement d'un changement d'adresse

Enregistrement d'un changement d'adresse pour les bénéficiaires du droit au compte

Courrier domicilié BAF (par matricule)

Delivrance d'un RIB ou BIC/IBAN

VALEUR	COMMISSIONS
J	1 € par page
J	20 €
J	35 € + frais réels
J	5 €
J	10 €
J	20 €
J	30 €
J	30 €/swift
J	70 € /envoi
J	90 € /envoi
J	100 € / attestation
J	10 € / règlement
J	2 000 € / dossier
	0,50 % du montant total des actifs gratuit
	250 €
	15 € / demande
	gratuit
	(1 changement /an)
	650€/an
	5€ /demande

Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet
Application téléphonique (Capital Mobile)

J	gratuit
J	gratuit

Frais de retraits espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)*

Envoi de carte et / ou du code confidentiel par Recommandé ou DHL :

Frais de poste en recommandé sur la France

Frais de poste en recommandé sur l'étranger

Frais de courrier express: Europe

Commission de réédition du code confidentiel

Commission de réédition de la carte

Modification du plafond de retrait et/ou de paiement

Opposition (Blocage) de la carte par le client pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse (*hors frais de remplacement de la carte*)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour motif perte, vol

Blocage de la carte par la Banque pour motif utilisation abusive

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

* Les retraits et les paiements effectués à l'étranger (zone hors Euro) sont convertis en Euro au cours du marché international entre banques le jour du traitement de l'opération par Visa majoré d'une commission de 3.50%

VALEUR	COMMISSIONS
J	gratuit
J	20 €
J	30 €
J	70 € /envoi
J	90 € /envoi
J	30 €/demande
J	50 €/demande
	50 €/ demande
	gratuit
	20 €
	gratuit
	15 €
VALEUR	

CARTES VISA		VALEUR	COMMISSIONS
Cotisation Carte de paiement internationale à débit immédiat			non commercialisé
Cotisation Carte de paiement internationale à débit différé :			
Carte Visa Premier****		J	275 €/an
Cotisation Carte de paiement à autorisation systématique			non commercialisé
**** Pour chaque carte supplémentaire émise sur le même compte: 50% de la cotisation			
4.2 VIREMENTS			
VIREMENTS EMIS			
Virement SEPA émis		J	36 € / virement
Virement par internet SEPA		J	18€ / virement
Virements instantané SEPA (à partir d'octobre 2025)		J	18€ / virement
Retraitement d'un virement Sepa pour information incomplète			15 €
Virement par Swift :			
En euro et devises par 1 SWIFT		J	70€ / virement
En euro et devises par 2 SWIFT		J	80€ / virement
Virement internet par SWIFT		J	45€ / virement
Virement intergroupe Audi		J	40 € / virement
Virement matricule à matricule		J	5 € / virement
Virement émis par un bénéficiaire du droit au compte			gratuit
Retraitement d'un virement non SEPA (information incomplète ou erronée)			15 €
VIREMENTS RECUS			
Pays membres EEE*			gratuit
Pays hors EEE			10 €
* EEE = Pays membres de l'Espace économique Européen			
4.3 PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES			
Paiement d'un prélèvement (SDD/SEPA) :			
Frais par paiement d'un prélèvement (SDD/SEPA)			gratuit
Frais d'opposition sur prélèvement SEPA Core B2B			20 € / opposition
4.4 CHEQUES			
CHEQUIERS CLIENTELE			
Frais de commande d'un carnet de chèque			gratuit
Envoi d'un carnet de chèque en recommandé sur la France		J	20 €
Envoi d'un carnet de chèque en recommandé sur l'étranger		J	30 €
Envoi d'un carnet de chèque par DHL: Europe		J	70 € /envoi
		Aut	90 € /envoi
Mise en opposition sur un chèque ou une série de chèques		J	30 €/opposition
EMISSION D'UN CHEQUE DE BANQUE			
Emission d'un chèque de Banque		J	50 €/émission
Emission d'une lettre chèque pour les bénéficiaires de droit au compte			+ frais de courrier gratuit
REMISES DE CHEQUES			
• EN EURO			
Tiré sur nos caisses		J+1	gratuit
Tiré sur la France métropolitaine + DOM		J+3	gratuit
(heure limite de réception 12h)			
Tiré sur TOM		J+10	gratuit
(heure limite de réception 12h)			
Tiré sur d'autres pays			
(Uniquement à l'encaissement):			
• Sur Europe		R+2	50 € + 70€ frais DHL +frais du correspondant
• Sur autres		R+2	50 € + 90 € frais DHL +frais du correspondant

Retour de chèque impayé (sur France métropolitaine et DOM TOM)

Retour de chèque impayé (sur autres pays)

• EN DEVICES

Tiré sur nos caisses

Tiré sur la France métropolitaine (uniquement à l'encaissement) :

Tiré sur d'autres pays (uniquement à l'encaissement) :

• Sur Europe

• Sur Autres

VALEUR	COMMISSIONS
R-1	25€ +frais courrier /DHL
R-1	35€+frais courrier/DHL+frais correspondant
R+1	gratuit 20 € + frais de courrier
R+1	20 € + 70 € frais DHL +frais du correspondant 20 € + 90 € frais DHL +frais du correspondant

5- OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Offre Spécifique Inclusion Bancaire:

(offre à destination de la clientèle en situation de fragilité financière)

Convention de compte de dépôt réservée à toute personne physique n'agissant pas pour ses besoins professionnels en situation de fragilité financière au sens des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code Monétaire et Financier.

Cette offre spécifique inclut:

- la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- le dépôt et le retrait des espèces,
- quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent,
- des prélèvements SEPA et TIP SEPA en nombre illimité,
- deux chèques de banque par mois,
- un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- la fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB),
- un changement d'adresse par an,
- les commissions d'intervention:

Par opération

4 € / opération

- les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision:

Par opération

4 € / opération

Total mensuel maximum de commissions d'intervention et frais de rejet

20 € / mois

Total annuel maximum de commissions d'intervention et frais de rejet

200 € / an

Services Bancaires de Base

Fournis dans le cadre du Droit au Compte

Articles L312-1 et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier:

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB),
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,

	VALEUR	COMMISSIONS
- la réalisation des opérations de caisse, - les commissions d'intervention:		
Par opération		4 € / opération
- les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision:		
Par opération		4 € / opération
Total mensuel maximum de commissions d'intervention et frais de rejet		20 € / mois
6- IRREGULARITES ET INCIDENTS		
6.1 COMMISSION D'INTERVENTION		
Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).		
Par opération, dans la limite de 10 par mois	J	8 € / opération 80 € max./mois
Frais d'intervention pour Mise-à-Jour	J	250 € / intervention
6.2 OPERATIONS PARTICULIERES		
Traitement des avis à tiers détenteur ou d'opposition administrative	J	100 € / ATD
Saisie conservatoire / attribution	J	250 € / saisie
Lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	J	60 €+ frais de courrier/lettre
6.3 INCIDENTS DE PAIEMENT		
Forfait de rejet pour chèque sans provision:		
• Forfait par chèque rejeté ≤ 50 €	J	40 €
• Forfait par chèque rejeté > 50 €	J	60 €
Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	J	inclus dans le forfait par chèque rejeté
Paiement d'un chèque sur le compte d'un titulaire en interdit bancaire		20 € / opération
Rejet d'une opération de prélèvement sans provision	J	20 € / opération
<i>Si le montant du prélèvement est inférieur à 20 €, les frais perçus ne peuvent excéder le montant du prélèvement rejeté</i>		
Contestation sur opération de prélèvement (SDD/SEPA)	J	20 € / Opération
7.1-FACILITE DE CAISSE ET/OU DECOUVERT		
Commission de mise en place		1 ‰ avec un mini.de € 1000
Taux		Nous consulter
Commission de rédaction d'acte		500 €
Commission renouvellement annuel		750 €
7.2-CREDITS A LA CONSOMMATION		
Crédit à la consommation		non commercialisé

7.3-CREDITS IMMOBILIERS	VALEUR	COMMISSIONS
Commission de mise en place		1% avec un mini de 1000 €
Taux		Nous consulter
Commission de rédaction d'acte		500 €
7.4-GARANTIES		
Contrat de nantissement de fonds de commerce	J	1000 € + frais réels
Contrat de nantissement de compte	J	300 € + frais réels
Contrat d'hypothèque	J	1 800 € + frais réels
Contrat de nantissement de parts sociales/valeurs mobilières	J	1 000 € + frais réels
Contrat de nantissement de compte pour l'émission de Carte Bancaire		150 € + frais réels
7.5-LETTRES DE GARANTIES		
Lettres de garanties locatives	J	2% l'an mini 900€/an
Modifications diverses	J	150 €
Lettre d'intention	J	150 €
8- EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS		
8.1-EPARGNE BANCAIRE		
Constitution/Ouverture Dépôt à terme		gratuit
Conditions de rémunération		Nous consulter
8.2-PLACEMENTS FINANCIERS	VALEUR	COMMISSIONS
Non commercialisé		
9- ASSURANCE ET PREVOYANCE		
Produits d'assurance		non commercialisé
Produits de prévoyance		non commercialisé

10- CONDITIONS DE TAUX APPLICABLES A LA CLIENTELE (applicables à compter du 1er janvier 2022)

COMPTES EN EURO

Découvert non autorisé Taux créditeur	Les comptes courants de clients résidents et non
Commission de découvert	2‰ sur le plus fort découvert du trimestre avec un plafonnement à la moitié des intérêts débiteurs

*Le taux du marché est un taux variable, indexé au taux de l'Euribor, majoré de 40 points de base pour les comptes débiteurs en Euro. L'Euribor est un taux interbancaire, pour une période considérée, administré par l'European Money Markets Institute (ou toute personne lui succédant pour l'administration de ce taux). L'historique des différents taux de l'Euribor est consultable sur le site Internet de l'European Money Markets Institute : <https://www.emmi-benchmarks.eu/euribor-org/euribor-rates.html>

COMPTES EN US DOLLARS

Découvert non autorisé	Les comptes courants de clients résidents et non résidents ne sont pas rémunérés
Taux créditeur	
Commission de découvert	
	2% sur le plus fort découvert du trimestre avec un plafonnement à la moitié des intérêts débiteurs

J = Date du Jour ouvré

R = Date de règlement

11- RESOUDRE UN LITIGE

En cas de problème ou d'insatisfaction dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition, vous pouvez contacter votre Banque:

- Par téléphone:
 - Par Fax:
 - par e-mail :
 - Par courrier:
- Bank Audi France**
73 avenue des Champs Élysées
01 53 83 50 00
01 42 56 09 74
contactus@bankaudi.fr

En dernier recours et selon la procédure décrite à l'article 10 des Conditions Générales d'ouverture de compte, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le Médiateur vous répondra directement dans les 2 mois, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres.

- Par courrier:
 - Ou sur le site du médiateur: www.lemediateur.fbf.fr
- Monsieur Le Médiateur**
Boîte Postale n°151